



GREVE DES SYNDICATS DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES ET SUPERIEURS DU SECTEUR PUBLIC AU CAMEROUN NOTAMENT « ON A TROP SUPPORTE » (OTS)

COMMUNIQUE DE PRESSE N°8/2022

Douala-Cameroun, 03/3/2022 : Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) suit avec beaucoup d'attention la grève des syndicats des enseignements secondaires et du supérieurs du secteur public au Cameroun depuis le 3 février 2022. Ils réclament de meilleure condition de travail et de vie.

Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) relève que l'Etat du Cameroun s'est doté des instruments nationaux, régionaux et internationaux qui reconnaissent la liberté d'association, la liberté de réunion, la liberté syndicale et le droit à la grève comme étant les Droits inaliénables.

Le Cameroun reconnaît le travail comme un Droit et un devoir pour tout Homme.

Ainsi :

- **Au niveau National,**

1. La constitution de 1996 à son préambule reprend ces principaux fondamentaux énoncés ci-dessus ;
2. En son article 3, le code du travail énonce clairement que la constitution d'un syndicat n'est pas soumise à une autorisation préalable.

- **Au niveau régional,**

La Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP)

- **Au niveau International,**

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), la Charte des Nations Unies pour les Droits de l'Homme, le Pacte International Relatif aux Droits Civils et Politiques (PIDCP), plus précisément l'Organisation Internationale du Travail (OIT) des Nations Unies créée en 1919 et qui depuis 1946 est devenu une agence spécialisée consacrée à la promotion de la justice sociale et des Droits du Travail.

De tout ce qui précède,

Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) :

- Apporte tout son soutien à tous les syndicats des enseignements secondaires et supérieurs du secteur public au Cameroun notamment « ON A TROP SUPPORTE » (OTS)



- Dénonce toutes les manœuvres d'intimidation, menaces, représailles à l'encontre des syndicalistes et leurs membres en général et en particulier les syndicats des enseignements secondaires et du supérieurs du secteur public au Cameroun notamment « ON A TROP SUPPORTE » (OTS)

En conséquence, le REDHAC :

- exhorte le gouvernement Camerounais de continuer à respecter les conventions et instruments ci-dessus mentionnés à savoir : La constitution de 1996, le code du travail, La Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP), La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), la Charte des Nations Unies pour les Droits de l'Homme, le Pacte International Relatif aux Droits Civils et Politiques (PIDCP), l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et la Convention des Nations Unies sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical.

Enfin, le REDHAC :

- Continue à encourager le gouvernement du Cameroun à assurer la protection légale des Défenseur(e)s des Droits Humains, syndicats des enseignants, les journalistes, en adoptant la loi portant « *Promotion et Protection des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale* ».

POUR TOUTES ACTIONS URGENTES :

- M. Paul Biya, Président de la République du Cameroun, Présidence de la République, Palais de l'Unité, Yaoundé, Cameroun, Fax +237 222 08 70 ;
- Chief Dr. Joseph Dion Ngute, Premier ministre, Chef du Gouvernement, Primature du Cameroun Yaoundé Fax : +237 22 23 57 35 et courriel : spm@spm.gov.cm;
- M. Laurant Ezzo, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Ministère de la Justice, Yaoundé-Cameroun, Fax : +237 223 00 05 ;
- M. Joseph Beti Assomo, Ministre, Délégué à la Présidence Chargée de la Défense Yaoundé-Cameroun, Fax : +237 223 59 71 ;
- M. James Mouangue Kobil, Président de la Commission des Droits de l'Homme du Cameroun (CNDHC), Tél : +237 222 61 17, Fax : +237 222 60 82, E-mail : cndhl@iccnet.cm;

SUIVEZ-NOUS

REDHAC -Secrétariat Permanent

Tél. Fixe : Bureau (+237)233 42 64 04
MOB : (+237) 691 23 89 96/ 697 61 81 95
Facebook : RedhacRedhac
Twitter : @RedhacRedhac
Site-Web : www.redhac.info